

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE****Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

N° DBC 20211013-02

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2021 à 13H****Date de la convocation : 6 octobre 2021**

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 13 octobre 2021 A 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ

**Membres du Bureau ayant donné procuration :**

Stéphane RODIER à Hélène BOUDON

**Membres du Bureau excusés :** Rachel BOURNIER, Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Patrick SAUZEDDE

**Membres du Bureau absents :** Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN.

**Secrétaire de séance :** Olivier CHAMBON

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

19

Membres du Bureau représentés :

1

Total votants :

20

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)  
DU PAYS DE COURPIÈRE  
DEMANDE DE CONTRIBUTIONS**

*Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président*

**Vu** la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

**Vu** la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

**Vu** l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° DBC 20210624-08 du 24 juin 2021 approuvant l'avenant n° 2 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

**Vu** l'avenant n°2 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 4 août 2021 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de communes a reçu 6 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires.

Ce dossier est établi sur des montants prévisionnels ; il concerne :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Noël LEGRAND	Augerolles	6 109,00 €	10 % (autonomie)	611,00 €
Geneviève BLANC	Augerolles	8 362,53 €	10 % Précarité énergétique	836,00 €
Régine MEYSSIN	Vollore-Ville	4 813,83 €	10 % (précarité énergétique)	197,00 €
Nicole PHILIPPE	Vollore-Ville	6 946,74 €	10 % (autonomie)	695,00 €
Paulette VENESSY	Néronde-sur-Dore	19 039,08 €	10 % (précarité énergétique)	1 905,00 €
Christian DELAIRE	Olmet	4 733,57 €	10 % (autonomie)	473,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>50 004,75 €</b>	<b>/</b>	<b>4 717,00 €</b>

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus pour un montant de **4 717,00 euros** ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 20

Membres présents : 19

Membres représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Pour : 20

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

